

Les retraités toujours dans la ligne de mire

Des nuages porteurs d'orage

Il y a d'abord eu les injonctions de la Commission européenne qui a conditionné l'aide apportée à la France dans la crise COVID, à la poursuite et à l'accélération des « réformes » libérales, à commencer par celle des retraites.

Il y a eu ensuite les sénateurs LR (Les Républicains) qui ont voté en pleine nuit un amendement visant à porter l'âge de départ à la retraite à 63 ans et à allonger encore la durée de cotisation nécessaire.

Puis, cela a été le tour du ministre de l'économie, M. Lemaire, affirmant que pour redresser les finances du pays, rien n'est plus urgent que de relancer la réforme avortée des retraites.

On sent bien que ça les démange !

Pourtant, le gouvernement hésite

Il ne fait aucun doute que M. Macron rêve de remettre sur la table son projet de retraite par points, d'âge pivot et de décote. Ce qu'il avait présenté comme la grande réforme de son quinquennat, portant un coup terrible à notre système de protection sociale.

Mais pour eux, est-ce bien le moment ?

A l'origine ce projet avait été présenté sous l'angle d'une prétendue justice et égalité.

Aujourd'hui, ses promoteurs ne s'embarrassent plus de prétextes et expliquent qu'en réalité cela permettra de rétablir les comptes publics ... en réduisant de façon substantielle le « coût » des retraites actuelles et futures.

Mais comment faire passer cette pilule amère ?



La bataille des idées

Comment expliquer qu'il faut faire payer la crise aux salariés et retraités alors que les valeurs boursières sont dopées par les cadeaux aux grandes entreprises ?

Comment expliquer qu'il faudrait garder les anciens plus longtemps au boulot alors que le chômage des jeunes bat des records ?

Comment expliquer que les infirmiers, les éboueurs, les routiers, ... qui ont assuré le fonctionnement du pays pendant le premier confinement, seront remerciés par des années de travail supplémentaires ?

Comment expliquer aux retraités actuels que leur pension qu'ils pensaient garantie pourrait

maintenant baisser comme en Suède, pays cité comme modèle.

Si M. Macron n'ose pas, comme il l'avait prévu, réduire le montant total des retraites à 14 % d'un PIB en berne, c'est qu'il craint avant tout de réveiller une colère sociale qu'il tente de confiner !

Ne pas baisser la garde

A tous ceux qui pensent que la lutte revendicative ne sert à rien, les hésitations du gouvernement prouve pourtant que c'est son baromètre !

Et si nous avons, pour l'instant, sauvé l'essentiel, il n'en demeure pas moins que le niveau de vie des retraités, déjà pas fameux, est grignoté depuis des années et le sera encore en 2021 avec la sous-indexation des pensions (seulement 0,4 % de revalorisation prévue), et avec la taxation des mutuelles.

Sans oublier la nouvelle augmentation de la CSG prévue dans le projet de financement de la dépendance.

L'intersyndicale nationale des retraités (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR, UNRPA, LSR) envisage une nouvelle journée d'action fin janvier pour :

- l'augmentation de nos pensions
- la prise en charge de la dépendance dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale.

C'est en agissant ensemble et avec les futurs retraités que nous contrerons les velléités du gouvernement et du MEDEF de nous faire payer la crise économique et les cadeaux faits aux grandes entreprises.



Ce qu'on a fait et qui fait du bien

Succès contre la discrimination

Nettoyage par le vide ?

Le 7 octobre, nous étions plusieurs dizaines devant les locaux de ACM Nettoyage, faubourg de Besançon à Montbéliard, pour apporter notre soutien à Brahim Hasnaoui, mis à pied et convoqué à un entretien préalable à licenciement.

Son crime : en tant que responsable de chantier, il réclamait depuis des mois des moyens de protection anti-COVID pour les salariés placés sous sa responsabilité, et avait même le culot d'être candidat aux élections professionnelles sur une liste CGT.

Parmi les manifestants de nombreuses employées du nettoyage, souvent jeunes, et des syndiqués de tous âges venus montrer que la solidarité CGT n'est pas un vain mot



Une action couronnée de succès

Pendant sa mise à pied, Brahim a été élu au CSE et le 9 novembre l'Inspection du travail a refusé son licenciement, considérant que les motifs de fautes invoqués par la direction de l'entreprise n'étaient que des prétextes.

Le 19 novembre, Brahim a pu reprendre le travail la tête haute et fort du soutien de ses collègues de travail.

La CGT examine l'éventualité de poursuivre l'entreprise au pénal pour discrimination syndicale.

Succès pour le droit syndical et contre l'élevage industriel

En 2017, nous avons apporté notre soutien à Dominique Henry, paysanne du Haut Doubs membre de la Confédération Paysanne, trainée en justice pour une action syndicale non-violente de démontage de la ferme des 1000 vaches dans la Somme et devant le Tribunal de Montbéliard pour avoir refusé un prélèvement d'ADN pendant sa garde à vue. (voir notre Courrier des retraités n°25)

En mai 2018, la Cour d'Appel de Besançon l'a relaxée, considérant qu'elle n'était ni une délinquante sexuelle ni une terroriste, mais une lanceuse d'alerte et que son refus de prélèvement ADN était légitime. Un succès contre le fichage des militants syndicaux et la criminalisation de leurs actions. (voir notre Courrier des retraités n°42)



La poursuite des actions, notamment juridiques, contre cet élevage industriel et pour une agriculture paysanne permet aujourd'hui un nouveau succès. La ferme des mille vaches jette l'éponge et cessera son activité en janvier 2021. Une décision qui réjouit toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce combat.

Rassemblement contre la loi de sécurité globale

Chacune aspire légitimement à vivre en sécurité, sans subir des incivilités ou voir sa voiture brûler devant chez soi. Et cela nécessite une véritable politique de proximité, dans les quartiers.

Chacun, lorsqu'il est victime d'un vol, d'une agression souhaite trouver une réponse et/ou une protection auprès du commissariat ou de la gendarmerie. Les femmes victimes de violences conjugales voudraient bien ne plus être reçues avec un simple : « S'il recommence, vous reviendrez ».

On a donc besoin d'une police à l'écoute des citoyens, qui les protège et que les citoyens peuvent contrôler.

Mais la loi dite de « sécurité globale » ne répond nullement à cette aspiration légitime.

Elle vise au contraire à confier les tâches de police à des sociétés de sécurité privées et aux polices municipales (et tant pis pour les habitants des villes peu fortunées !), à pouvoir réprimer toute manifestation (surveillance par drone, reconnaissance faciale) et à couvrir les bavures policières en restreignant le droit de filmer les interventions.

Le travail des journalistes est mis en cause et à travers lui le droit pour tous les citoyens d'être informés. Le ministre de l'intérieur ayant même proposé de conditionner la possibilité de couvrir les manifestations à une « accréditation ».

Le tabassage en règle de Michel Zecler à Paris montre l'importance des vidéos pour rétablir la vérité et garantir les droits des citoyens face à des dérapages inacceptables.



Alexandre Langlois, secrétaire du syndicat VIGI-Police, a envoyé sa lettre de démission à Darmanin, considérant que *les instructions aujourd'hui données à la police par le ministère et la hiérarchie ne lui permettent plus d'assurer son rôle de protection des libertés individuelles pour que le fort ne puisse pas abuser du faible*. Il considère que l'arsenal législatif en vigueur est suffisant pour protéger tout agent public, du prof au policier, et que la nouvelle loi ne peut qu'encourager la généralisation des dérives actuelles.

La « défenseure des droits » et la commission des droits de l'homme de l'ONU s'inquiètent de ce projet de loi qui mettrait la France au même niveau que de nombreux pays autoritaires.

Le 28 novembre, 570 manifestants à Monbéliard ont apporté leur pierre à la mobilisation nationale qui oblige le gouvernement à revoir sa copie. En accord avec la coordination nationale nous ne nous contenterons pas d'une simple réécriture et demandons l'abandon de ce projet liberticide.

Mutuelle de Sochaux

Taxation et augmentation des tarifs : le compte n'est pas bon !

Responsabilité du gouvernement

Sur proposition du gouvernement, les députés ont voté le 30 novembre une taxation-COVID de :

- 2,6 % sur les cotisations-mutuelle 2020,
- 1,3 % sur les cotisations 2021

qui devrait rapporter à l'Etat 1 milliard € pour la taxation 2020 et 500 millions pour la taxation 2021.

Cette mesure scandaleuse est une atteinte au pouvoir d'achat et au droit de se soigner.

Les retraités sont frappés de plein fouet car ils paient l'intégralité de la cotisation sans participation-employeur. La répercussion de cette taxe sur les tarifs amènera toujours plus de familles à renoncer à prendre une mutuelle et à se soigner.

Et celle de AON et Malakoff

Malakoff et AON ne sont certes pas responsables de cette situation. Mais, une nouvelle fois, ils ont une façon de compter tout à fait étonnante.

Ils annoncent qu'en janvier 2021 les cotisations vont augmenter de 2,5 % pour la MES base et de 3,5 % pour la MES +.

La Commission de Gestion, qui a entériné cette décision, demande que soit précisé : « Cette aug-



mentation n'est nullement due à une quelconque dérive des dépenses de santé des adhérents mais à une taxe COVID votée par le Parlement de 3,9 % »

Or une taxe de 2,6 % sur les cotisations 2020, remplacée ensuite par une taxe de 1,3 % sur les cotisations 2021, si elles sont très injustes ne font cependant pas une taxe de 3,9 %, mais équivalent à une taxe « moyenne » de 1,95 % payée pendant 2 ans.

De là à dire que AON et Malakoff-Médéric se cachent derrière la décision du gouvernement pour en « remettre une couche », il n'y a qu'un pas qu'ils ont franchi sans hésiter !

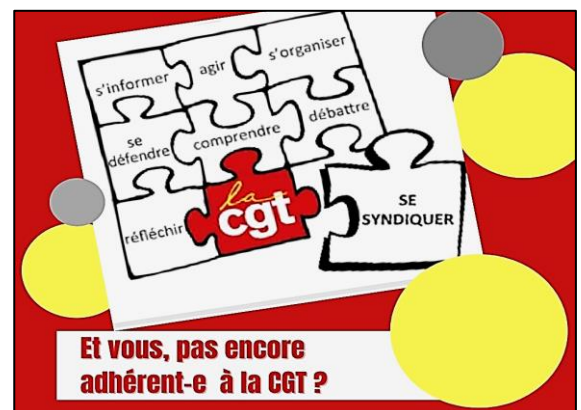
Vie syndicale

Vos timbres syndicaux 2021

Si vous êtes syndiqués et que vous recevez ce Courrier des retraités par la poste, vous y trouverez en même temps vos timbres syndicaux de l'année 2021.

Si vous êtes syndiqués et que vous recevez ce Courrier des retraités par mail, nous vous ferons parvenir vos timbres sur demande, avec un simple petit mail à b.lemerle@laposte.net

Si vous n'êtes pas (encore) syndiqué, il est temps de remédier à cette faute impardonnable. Et comme la nouvelle année est toujours le moment des bonnes résolutions, n'hésitez pas à nous rejoindre en 2021.



**En raison de la situation sanitaire et de l'incertitude sur l'évolution des règles,
nous ne pouvons encore programmer ni notre Assemblée Générale 2021
ni les prochaines réunions de notre collectif-retraités,**

**En attendant et malgré les circonstances difficiles
la CGT vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !**